



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Année scolaire 2020 - 2021

RÉUNIS



1

AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

01	Évaluer les besoins des élèves	7
02	Répondre aux besoins des élèves	9
03	Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap	11
04	Renforcer l'enseignement des savoirs fondamentaux	13
05	Préparer et accompagner l'orientation des élèves	15
06	Développer la maîtrise des langues vivantes	17
07	Respecter autrui et s'engager pour la République	19

2

AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS

08	Renforcer la GRH de proximité	22
09	Améliorer le service public d'éducation	24
10	Mieux former les professeurs au sein de l'INSPE	26
11	Développer la formation des personnels	27
12	Favoriser la mobilité internationale des professeurs	29

3

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

- | | | |
|-----------|--|----|
| 13 | Dessiner une école pour chaque territoire | 32 |
| 14 | Développer le numérique éducatif | 34 |
| 15 | Développer les campus des métiers
et des qualifications | 36 |
| 16 | Construire l'école et l'établissement durable | 37 |

4

LA RÉFORME TERRITORIALE

- | | | |
|-----------|--------------------------------------|----|
| 17 | La région académique Hauts-de-France | 39 |
|-----------|--------------------------------------|----|

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE LILLE



Les élèves

802 572

écoliers, collégiens et lycéens
public et privé

435 474 élèves
du premier degré

367 098 élèves
du second degré

dont **217 783** collégiens
et **149 315** lycéens
(dont **51 158** lycéens professionnels)

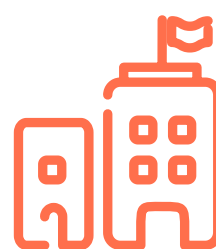
24 390 élèves en situation
de handicap scolarisés
en milieu ordinaire



Les enseignants

59 655

agents de l'éducation nationale enseignent
à des élèves des premier et second degrés.



Les établissements scolaires

3 872

écoles et établissements du second
degré publics et privés

dont **3 335** écoles et établissements
du second degré public

3 197 écoles

441 collèges

234 lycées et Erea*

dont **140** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

L'encadrement des élèves



Premier degré public et privé

24 **élèves par classe**
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire

22,1 **élèves par classe**
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

Second degré public et privé

24,6 **élèves par classe**
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège

18,3 **élèves par classe**
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

28,7 **élèves par classe**
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée

Les diplômes

91,7%
Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

95,4%
Taux de réussite
au **baccalauréat**



1



AU PLUS
PRÈS DES
ÉLÈVES

01

ÉVALUER LES BESOINS DES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

Durant l'année scolaire 2020-2021, les élèves de CP, CE1 et 6^e passeront des évaluations.

En classe de seconde et pour les élèves de CAP, des tests de positionnement seront proposés.

Dans chaque cas, les résultats permettront d'apprécier d'un point de vue individuel et collectif les acquis et d'ancrer les apprentissages des élèves durant l'année scolaire

En CP et CE1

Évaluations nationales « Repères de début CP et début CE1 »

Pour la 3^e année, les évaluations de CP et de CE1 concerneront les **55 000 élèves** de CP et **55 000 élèves** de CE1 de l'académie.

Elles se dérouleront du 14 septembre au 2 octobre.

Les évaluations de septembre seront accompagnées par celles de mi-CP, qui se dérouleront du 18 au 29 janvier 2021.

Les évaluations permettent de faciliter l'action des équipes éducatives : personnalisation des parcours des élèves, réponses à apporter à leurs difficultés d'apprentissage et dialogue avec les familles.

Des livrets d'évaluation dans chaque école dès la rentrée

Les livrets ont été livrés dans chaque DSDEN le 20 août. Les livrets sont répartis entre les **100 circonscriptions** du premier degré, puis dans les **3 200 écoles** publiques et privées sous contrat de l'académie pour permettre à chaque équipe une appropriation des supports dès la rentrée scolaire.

Nouvelles évaluations 6^e

Des évaluations anticipées pour évaluer les besoins des élèves

Cette année le calendrier des évaluations d'entrée de 6^eme a été avancé : les évaluations se dérouleront au sein de chaque collège entre les 14 septembre et 2 octobre.

Chaque évaluation dure 1 heure. Les évaluations sont corrigées informatiquement.

Celles-ci permettront d'alimenter le diagnostic du niveau scolaire, en français et mathématiques, et de déployer le plus rapidement possible les dispositifs susceptibles d'aider au mieux les élèves.

Des mathématiques, du français et de la continuité pédagogique

En français, les 3 domaines évalués dessinent un profil élève et facilitent non seulement le travail en lettres, mais aussi de toutes les disciplines.

En mathématiques, les trois domaines évalués sont :

- nombres et calculs ;
- espace et géométrie ;
- grandeurs et mesures.

Dans le contexte particulier de cette rentrée, des questions ont été ajoutées afin de recueillir le ressenti des élèves par rapport à la fermeture des écoles liée à la crise sanitaire de 2020.

Des tests repères pour tous les niveaux

Pour les autres niveaux, au cours des premiers jours de la rentrée scolaire, des outils de positionnement sont mis à disposition des professeurs. Ces tests, courts et ponctuels, permettent de mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales et d'identifier les priorités pour chaque élève.

Des ressources pour les enseignants

Les fiches d'aide en ligne sur le site Éduscol proposent aux enseignants :

- une analyse des difficultés rencontrées généralement par les élèves ;
- des stratégies et des activités spécifiques pour construire et renforcer ces compétences ;
- des pistes pour réinvestir et consolider les acquis par des activités d'écriture, de langue, de lecture ou d'oral.

« Pour aller plus loin » : cet encart propose une sélection de ressources institutionnelles en lien avec les compétences évaluées.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

L'académie de Lille, dans le cadre de la Région académique a mis en place un plan de renforcement des actions de lutte contre le décrochage scolaire, avec une vigilance toute particulière liée à la période de confinement.

Le dispositif Devoirs faits sera de nouveau proposé aux élèves et aux familles, dans la continuité des précédentes années scolaires. Pour l'année scolaire 2020-2021, près de 145 000 HSE sont consacrées au dispositif.

Devoirs faits

Pour la rentrée 2020, le dispositif « Devoirs faits » aura une double vocation :

Tout d'abord de poursuivre l'ancrage du service public d'aide aux devoirs mis en place au collège depuis la rentrée 2017 autour de ces trois objectifs principaux :

- répondre aux besoins de chaque élève ;
- favoriser une forme de sérénité à la maison sur ce sujet ;
- contribuer à réduire les inégalités relatives à l'accompagnement aux devoirs par les familles.

En 2019-2020, **44 405 élèves** ont bénéficié du dispositif, soit 31,3% des collégiens de l'académie. Un élève a bénéficié en moyenne de **2h19** de « devoirs faits » dans la semaine.

Suite à la période de continuité pédagogique, le dispositif « Devoirs faits » progresse afin d'accompagner les élèves en difficulté. Trois heures d'accompagnement aux devoirs par semaine seront proposées à chaque élève (quatre heures pour chaque élève de 6^e sur la période septembre-décembre) dès la première semaine de septembre.

Moyens financiers

145 000 HSE

1 IMP de coordination par collège

342 000€ ont été délégués à 6 associations partenaires (AFEV, IFAC, PEP 62

Objectif Réussite, Institution de la Salle et les FRANCAS)

Moyens humains

70 ETP AED

36 AED pré - professionnalisation

274 Services civiques universels (encours de recrutement)

UNE HOTLINE POUR LES ÉLÈVES

Depuis la mise en place du dispositif Devoirs faits, de nombreuses expérimentations dans différents domaines, notamment sur l'aménagement des espaces, ou sur la mise en place d'outils de liaison, sont mises en place.

A cette rentrée, le bassin d'éducation de Bruay-la-Buissière a mis en place une hotline en direction d'élèves de 5 collèges, qui pourront contacter les professeurs volontaires pour leur venir en aide dans la réalisation de leurs devoirs.

La lutte contre le décrochage : une priorité de la politique académique

Lors de la dernière campagne du système interministériel d'échange d'informations, **9 928 jeunes** de plus de 16 ans de l'académie de Lille n'ont pas été repérés et sont considérés comme potentiellement décrocheurs (soit **6,6%**).

Mise en place du plan de renforcement des actions de lutte contre le décrochage scolaire

La région académique s'est dotée en mai 2020 d'un plan de renforcement des actions de lutte contre le décrochage scolaire décliné sur tout le territoire. Ce plan prévoit :

- Une phase de repérage des jeunes en rupture ou risque de rupture avec l'école, avec l'implication forte des établissements ;
- une phase d'accompagnement avec, notamment, un travail sur la confiance en soi et les compétences transversales.

Ce plan de renforcement des actions de lutte contre le décrochage scolaire a vocation à se poursuivre à la rentrée scolaire afin de sécuriser le retour à l'école de l'ensemble de nos jeunes. Le suivi des décrocheurs les plus jeunes sera renforcé dans le cadre de l'obligation de formation des 16/18 ans, qui entre en vigueur à la rentrée 2020.

DISPOSITIF DE REMOBILISATION AU LYCÉE SONIA DELAUNAY

Pour répondre aux besoins des jeunes sans solution de formation et tout particulièrement à la nouvelle obligation de formation pour les 16/18 ans qui se met en place dès la rentrée 2020, le lycée Sonia Delaunay de Lomme porte un projet en lien avec le réseau d'établissements de la ville, les villes de Lomme Lille Hellemmes et un réseau de partenariats multiples.

L'objectif est de considérer le jeune dans sa globalité et lui apporter des réponses individualisées à travers 4 axes : formation, culture, citoyenneté et santé.

Le projet de formation personnalisé est travaillé au sein des établissements de formation du réseau.

Une convention avec la mairie de Lomme permet de travailler sur l'axe accès aux droits et à la santé.

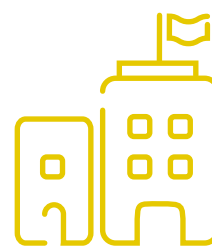
Le réseau d'entreprises Lomme Entreprendre (plus de 200 entreprises) a pour objectifs de renforcer l'accompagnement au projet d'orientation des jeunes et de préparer leur insertion professionnelle.

ACCUEILLIR L'ENSEMBLE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'ESSENTIEL

L'une des grandes priorités académiques est d'assurer les conditions de réussite scolaire aux élèves en situation de handicap. Afin de mieux les accompagner, l'académie de Lille a généralisé dès septembre 2019, la mise en place des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) inter-degrés à l'ensemble du territoire. Cela a permis une gestion plus réactive et de proximité des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) afin d'assurer un accompagnement plus efficace pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

La rentrée 2020 inclusive sera donc une année de consolidation des modes d'accompagnement pédagogique et éducatif. En parallèle, le plan académique de formation école inclusive contribuera à la montée en compétences des enseignants, des personnels d'encadrement et des AESH



3,9% élèves handicapés en scolarisation individuelle et collective (1^{er} et 2nd degré)

8 500

AESH

744 recrutements supplémentaires

152



dont 2 PIAL renforcés

356 ULIS école = stable depuis 2018
234 dans le Nord
119 dans le Pas-de-Calais

156 ULIS collège ↗ +24 depuis 2018

46 ULIS lycée ↗ +13 depuis 2018

131 SEGPA

116 unités d'enseignement externalisées (dont 11 UEE autisme)

Les cellules d'écoute et d'appui

Les cellules d'appui et d'écoute destinées aux parents et aux responsables légaux d'élèves à besoins éducatifs particuliers fonctionnent depuis juin 2019 dans l'académie de Lille. Cela a permis de mettre en place tout au long de l'année scolaire un traitement personnalisé des problématiques et d'orienter les familles vers les bons interlocuteurs.

Particularité académique : les deux cellules d'écoute d'accueil sont restées ouvertes tout au long de l'année scolaire alors qu'initialement cette cellule était prévue de fin août à début novembre. La cellule d'accueil et de réponse, depuis sa mise en place, a joué à l'origine un rôle d'écoute, d'explications relatives au fonctionnement des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) et d'orientation des familles vers les interlocuteurs concernés (PIAL, MDPH, Hôtel du département...).

Sur l'année, ce sont plus de 1000 appels qui ont été reçus par nos services.

À partir de la rentrée 2020, un numéro unique (0 805 805 110) sera proposé aux parents. Une bascule automatique sera effectuée vers les cellules départementales qui prendront en charge les demandes des familles.

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

L'ESSENTIEL

Afin d'améliorer les résultats des élèves dans les compétences fondamentales, des efforts sont portés de façon préventive, en direction des classes de grande section (GS), dans les champs déficitaires aux évaluations nationales : le domaine de l'analyse phonémique et du principe alphabétique, le domaine de la compréhension orale et du vocabulaire.

Pour accompagner au mieux le passage entre la grande section de maternelle et la classe de CP, des outils sont développés : protocole d'observation des classes, formations et accompagnements, parcours langage, coéducation...

Bilan des évaluations CP CE1

Bilan des évaluations

Les évaluations précédentes révèlent que la part d'élèves à maîtrise très bonne ou satisfaisante est comparable au national pour la plupart des compétences évaluées.

En CP, en 2019, les élèves de l'académie réussissent mieux compréhension orale en français (+1,6 point par rapport au national) et résolution de problèmes en mathématiques (+1,6 point).

Par rapport à 2018, on constate le même niveau de maîtrise sur les compétences identiques évaluées. En CE1, ce sont en dictée (+3 points), en lecture à voix haute (+1 point) et en soustractions (+1,5 points) que les élèves de l'académie ont mieux réussi que ceux du national.

Par rapport à 2018, on constate des progrès dans 15 compétences sur 17.

Les efforts consacrés à l'éducation prioritaire, notamment le dédoublement des classes, portent leurs fruits : les élèves de REP+ de l'académie réussissent mieux qu'au national dans les deux disciplines.

Des outils au service de la continuité des apprentissages maternelle - élémentaire

Les accompagnements d'équipes et les outils au service de la continuité des apprentissages au moment charnière de la liaison avec le CP sont fortement développés :

- un **protocole d'observation** des classes de GS est mis en œuvre à la rentrée prochaine. Il sera appui en appui de l'analyse des pratiques d'enseignement devant conduire à l'amélioration des apprentissages et des résultats des élèves.
- l'appui aux équipes par **des formations** et accompagnements, en particulier par la mise en place de formations communes et d'actions fortes pour accompagner la mise en place de la continuité entre les classes de la GS et du CP : transmission d'outils, de référents vers le CP (« valise vers le CP »). La liaison a été accompagnée par une action départementale, en direction des enseignants des CP à effectifs réduits afin que la prise en compte des acquis des élèves venant de GS soit effective.
- la **mise en place du parcours langage**, visant l'adaptation au développement de l'enfant, la prise en compte des difficultés d'acquisition du langage, la construction de réponses personnalisées, les liens avec des orthophonistes et les médecins de l'éducation nationale étant explicités. Des actions de remédiation et des accompagnements personnalisés dans le cadre de l'APC sont déployés.
- le **développement de la coéducation** et les actions en direction des parents pour les associer au parcours de leur enfant ont été objet d'une attention soutenue, en particulier pour accompagner le passage au CP, notamment en prenant appui sur la mallette des parents.

En français et en mathématiques

L'accompagnement et la formation des formateurs est l'un des leviers principaux d'action. En appui sur la recherche et en partenariat avec l'université de Lille, différents travaux et dispositifs sont mis en place.

Un travail de recherche, en lien avec l'université de Lille, en faveur du développement des interactions langagières et de l'enrichissement de la syntaxe et du vocabulaire, de la PS à la GS a mobilisé toutes les équipes en éducation prioritaire renforcée, soit au total 21 circonscriptions qui ont mobilisé chacune 5 formateurs, pour accompagner les équipes.

Différents supports en faveur du développement des compétences dans le champ de la compréhension et de l'enrichissement du vocabulaire ont été déployés. Ce déploiement s'est accompagné de formations départementales en direction des formateurs, ciblant la continuité du parcours des élèves et les acquis en fin de GS.

L'action « Agir pour l'école » : déployée sur des territoires en éducation prioritaire, l'action vise au développement des compétences dans les domaines de la phonologie et de l'acquisition du principe alphabétique, prenant appui sur une démarche structurée, dans le cadre d'un protocole renforcé. Elle concerne 19 classes.

Des ressources à la disposition des professeurs

Deux guides ont d'autre part été récemment publiés pour l'école maternelle :

- Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle ;
- Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle.

Plusieurs nouveaux guides, élaborés par des professeurs en lien étroit avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale, vont être publiés. Un guide de référence pour l'enseignement des mathématiques au CP complète la collection « Orange ». En français, une grammaire en deux volumes appuie l'enseignement de la grammaire et accompagne les professeurs dans la transmission de ce savoir indispensable à la compréhension de la langue.

UNE NOUVELLE FORMATION À DISPOSITION DES PROFESSEURS DE MATERNELLE

Le nouveau parcours M@gistère réalisé en partenariat avec l'Institut petite enfance « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre » répond aux objectifs fixés par la loi Pour une École de la confiance qui institue l'obligation d'instruction à 3 ans et qui fait de l'école maternelle une école de l'épanouissement, du bien-être et du langage.

LA RECHERCHE AU SERVICE DE LA FORMATION

En collaboration avec l'université de Lille et le laboratoire Scalab (sciences cognitives et sciences affectives), le projet s'inscrit dans le cadre des plans mathématiques et français. Il s'agit de mettre en place des actions de formation et d'accompagnement de proximité.

Pour chacune de ces recherches, une attention particulière sera portée aux compétences essentielles pour favoriser les apprentissages à l'entrée au CP :

En français : les compétences dans le domaine de la phonologie et du principe alphabétique, de l'apprentissage de la lecture

En mathématiques : la connaissance des nombres

L'objectif est de mettre en relation les enseignements et les pratiques en maternelle et de déterminer des activités pertinentes, à partir des connaissances et repères théoriques nécessaires pour comprendre comment les enfants construisent les compétences et comment accompagner la continuité entre la grande section et le CP.

PRÉPARER ET ACCOMPAGNER L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

Pour formaliser la politique d'orientation renforcée, les lycées généraux et technologiques, les lycées professionnels et les collèges ont formalisé leur programme pluriannuel d'orientation. Les heures dédiées à l'orientation doivent permettre aux élèves de découvrir des métiers, des formations et de construire progressivement leur projet de poursuite d'études.

La rentrée 2020 marque la mise en place de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans, inscrite dans la loi pour l'école de la confiance adoptée l'été dernier. Il est prévu que désormais « la formation est obligatoire pour tout jeune jusqu'à l'âge de sa majorité ».

Décisions d'orientation post 3

	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Variation 2020/2019
2 ^{de} GT	63,2%	62,4%	63,5%	+1,1
2 ^{de} professionnelle	30,8%	31%	29%	-2
Voie professionnelle 1 ^{re} année de CAP	6%	6,6%	7,5%	+0,9
Total Voie professionnelle	36,8%	37,6%	36,5%	-1,1

FOCUS sur la voie professionnelle

161 places supplémentaires ouvertes (105 en CAP, 56 en bac pro) au regard des points de tension constatés après les simulations sur Affelnet

Les CAP les plus demandés

Maintenance des véhicules voitures particulières
Conducteur d'engin travaux publics
Réparation des carrosseries
Agent de sécurité
Peintre applicateur revêtement

Les secondes pro les plus demandées

Métiers de la sécurité
Photographie
Métiers beauté et bien-être
Métiers de l'alimentation
Conducteur transport routier marchandises
Accès soins services à la personne.

Focus sur L'apprentissage

Ouvertures de formation en apprentissage à la rentrée 2020

12 ouvertures de formation en groupe autonome
2 niveau 3 (CAP)
5 niveau 4 (Bac pro)
5 niveau 5 (BTS)

91 ouvertures de formation en mixité
22 niveau 3 (CAP)
47 niveau 4 (Bac pro)
21 niveau 5 (BTS)
1 niveau 7 (DSCG)

Les domaines les plus représentés sont l'industrie (28%), le BTP (26%) et le commerce (15%)

Le bus de l'orientation

La Région et la Région académique expérimentent le Bus de l'Orientation. Il va à la rencontre des familles et des jeunes sur leur territoire.

Pour sa première tournée, le bus va parcourir durant une semaine le territoire du Sambre Avesnois Thiérache. Il mettra à disposition des jeunes et de leurs familles des informations, des permanences de professionnelles (CIO, mission locale, Ambassadeurs Proch'orientation...) afin de découvrir des secteurs d'activités en tension (Industrie, santé et soin aux personnes âgées, bâtiment et BTP), des formations et répondre à leurs interrogations et les diriger vers les structures les plus adaptées à leurs besoins.

Parcours Express

Les rectorats des académies de Lille et d'Amiens, le clubster école entreprise et la chaîne régionale de télévision Wéo se sont associés pour réaliser Parcours Express, **une série de 10 émissions de 26 minutes** pour mettre en lumière des filières clés de notre économie avec des témoignages de collaborateurs d'entreprises, d'enseignants, des questionnements de collégiens et lycéens, un regard d'experts de l'orientation et la contribution des campus des métiers et des qualifications.

Le dispositif Proch'Orientation

Le dispositif Proch'Orientation développé par la Région Hauts-de-France nourrit le volet « découverte du monde économique et professionnel » du programme pluriannuel d'orientation, animé plus particulièrement dans les établissements par le RIPREE (Référént pour l'Insertion Professionnelle et la Relation Ecole Entreprise) nommé dans chaque EPLE.

Plus de complémentarité entre les voies de formation

Comme l'indique la politique nationale, nous visons également une plus grande complémentarité entre la voie scolaire et l'apprentissage par :

- une meilleure articulation et une réversibilité des modalités de formation qui permettent de faciliter le passage de la voie scolaire à l'apprentissage et de sécuriser le passage de l'apprentissage vers la voie scolaire ;
- un accueil d'apprentis dans chaque lycée professionnel offrant une diversité de parcours aux élèves (scolaire, en apprentissage, mixte) et sécurisant les transitions entre les deux modalités de formation.

La semaine régionale de l'orientation et de l'apprentissage : un temps fort autour de l'orientation

Le programme d'actions de cette période répond aux objectifs de la politique régionale d'orientation, il vise notamment à mieux coordonner l'action de l'ensemble des partenaires impliqués, à renforcer les relations école-entreprises, à promouvoir auprès des jeunes les formations qui correspondent aux emplois en tension... Au programme, des visites d'entreprises dans le cadre de la semaine de l'industrie, des rencontres de professionnels au salon Jeunes d'Avenir, des rencontres dans les établissements avec les ambassadeurs Proch'orientation.

DÉVELOPPER LA MAÎTRISE DES LANGUES VIVANTES

L'ESSENTIEL

La maîtrise des langues vivantes est une compétence essentielle pour la réussite des élèves. L'académie développe l'offre de formation et de certifications.

Des sections bilangues accessibles partout dans l'académie

Leur nombre a triplé entre la rentrée 2016 et 2019, pour atteindre **346 sections bilangues**.

L'offre linguistique est variée, avec près de 250 sections allemandes et 65 sections espagnoles, mais également en arabe, en chinois, en italien, en néerlandais et en russe.

A la rentrée, **6 sections** (4 allemandes et 2 espagnoles) ouvrent à cette rentrée.

Développement de l'enseignement facultatif de LCE, des sections européennes et de la pratique de la DNL au collège comme au lycée

De nombreux collèges ont fait le choix de proposer l'option LCE (Langues et Cultures Européennes) en LV1 ou /et LV2 dès la 5e. Ce sont **29 ouvertures**, qui ont été actées à la rentrée 2020.

Une Discipline non linguistique (DNL) peut aussi être proposée au collège dans le cadre de cet enseignement facultatif.

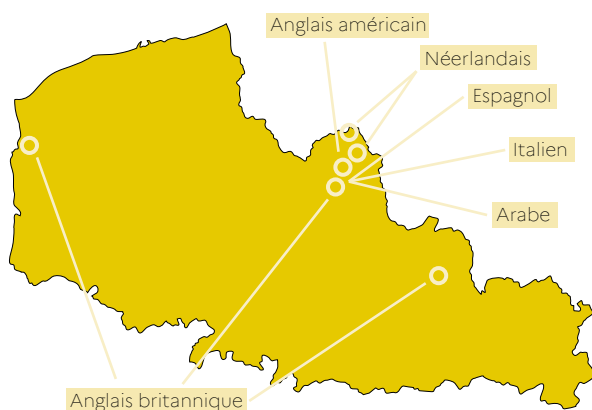
Les sections européennes ou de langues orientales aux lycées offrent un renforcement linguistique à travers la pratique de DNL. A la rentrée 2020, **8 nouvelles sections** ouvriront (5 en anglais, toutes en lycées professionnels, 2 en allemand, 1 en espagnol) pour atteindre les **238 sections européennes**. De nouvelles ouvertures sont possibles chaque fois que l'établissement dispose d'un professeur habilité à enseigner sa discipline dans une langue étrangère et que l'établissement a un projet d'ouverture vers l'international.

L'École européenne Lille métropole

La rentrée 2020 voit l'ouverture de deux sections en anglais et français. Le recrutement des professeurs s'est poursuivi pour le premier et le second degré (2 professeurs anglophones ont notamment été recrutés dans le premier degré) et 4 temps pleins seront en place pour le second degré en septembre.

Les sections internationales

L'académie de Lille développe depuis plusieurs années plusieurs parcours en sections internationales : anglais britannique (Boulogne, Lille, Valenciennes), anglais américain (Marcq en Baroeul), arabe (Hellemmes), espagnol (Lille), italien (Lille), néerlandais (Halluin / Tourcoing).



- La section internationale espagnole de Lille entre dans sa troisième année d'existence, offrant à la rentrée 2020 un cursus quasiment complet depuis l'école primaire - école Boufflers - jusqu'à la classe de terminale au lycée International Montebello. Au collège, le cursus comprendra les classes de sixième, cinquième et quatrième. Il sera complet à la rentrée 2021 avec l'ouverture d'une classe de troisième qui accueillera la cohorte d'élèves de quatrième.
- La section internationale arabe : l'année 2020-2021 verra la première cohorte d'élèves du collège St Exupéry d'Hellemmes terminer le parcours collège.

Les bacs binationaux

Plusieurs possibilités sont offertes aux élèves de préparer des bacs binationaux :

- 6 abibac en allemand : Dunkerque, Gondecourt, Lille, Hénin Beaumont, Valenciennes, Douai
- 6 bachibac en espagnol : Gondecourt, Tourcoing, Lille, Béthune, Hénin Beaumont, Denain
- 2 esabac en italien : Douai, Gondecourt

Développer un territoire bilingue : Calais

A la rentrée 2019, a été mis en œuvre, sur l'ensemble des écoles de la ville de Calais, un projet ambitieux qui vise à proposer un enseignement bilingue anglais dès la petite section de maternelle, soit 50% de l'enseignement en AICL (Apprentissage Intégré d'un Contenu et d'une Langue) en petite section et 30% en moyenne et grande sections.

RESPECTER AUTRUI ET S'ENGAGER POUR LA RÉPUBLIQUE

L'ESSENTIEL

La politique académique vise à ce que chaque élève puisse découvrir, comprendre, respecter et s'engager pour la République. Plusieurs dossiers sont particulièrement liés à cette mobilisation : l'égalité filles/garçons, la démocratie scolaire, le SNU, l'enseignement moral et civique, la laïcité...

Les moyens

- 1 ETP détaché comme chargé de mission auprès de l'équipe académique Valeurs de la République ;
- Un réseau de 20 formateurs doté de 8 IMP ;
- Un plan de formation riche (partiellement mis en œuvre en raison de la crise sanitaire cependant) autour de la cohésion républicaine, du complotisme et de l'enseignement des faits religieux.

L'égalité filles - garçons

Une semaine départementale de l'égalité a été mise en place dans le département du Nord. L'enquête académique « Education, santé, citoyenneté » indique que 75% des établissements du 2nd degré ont mené des actions de sensibilisation à l'égalité F/G et à la lutte contre les discriminations.

Plus de 60% des EPLE ont un référent-égalité et il y en a au moins 1 par circonscription dans le 1er degré : ces référents agissent dans la classe en faveur de l'égalité filles/garçons de la maternelle au lycée.

- Numérik'elles (pour sensibiliser les lycéennes aux emplois du numérique),
- Girl's Day (présentation des métiers de la SNCF à forte dominante technique lors d'un accueil),
- Ingénieure au féminin (pour faire connaître aux

lycéennes et aux parents les multiples facettes du métier d'ingénieur),

- mise en place d'un Hackathon (s'agissant des phénomènes de sexting non consenti).

Lutte contre le harcèlement scolaire

L'académie est engagée depuis 2012 dans les différentes campagnes nationales Non Harcèlement. L'année 2020-21 sera l'occasion d'un engagement nouveau. En effet, La France accueillera en 2020 le premier colloque international sur ce thème. Il rassemblera des acteurs gouvernementaux, notamment ceux des pays du G7, des acteurs civils et des acteurs institutionnels. Des ambassadeurs lycéens y seront conviés, aux côtés de chercheurs européens et internationaux. Ce temps fort national est une incitation à un engagement décuplé, en direction de la lutte contre le harcèlement dans le premier degré, en direction du harcèlement de genre et de la lutte contre toutes les cyber-violences en particulier. Dès cette rentrée, un seul numéro le 30 20 et une information à destination de toutes les familles par le biais des carnets de liaison, et un objectif à atteindre : au moins un projet contre le harcèlement dans chaque établissement, école, collège et lycée.

L'éducation au développement durable

La lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection de l'environnement sont des enjeux majeurs pour lesquels l'académie se mobilise depuis plusieurs années. Cet engagement des élèves se poursuit encore cette année avec l'élection dans chaque classe d'un éco-délégué ainsi qu'un binôme paritaire d'éco-délégués par établissement, élu parmi les membres volontaires du conseil de vie collégienne/lycéenne.

Fort de son territoire riche et diversifié (façade littorale, zones rurales et urbaines voire métropolitaine), l'académie a su mettre en synergie de nombreux acteurs (collectivités territoriales, milieu associatif, établissements publics et les acteurs économiques) avec ses écoles et établissements scolaires pour permettre aux élèves d'investir avec pragmatisme les enjeux auxquels ils sont confrontés au quotidien, dans une réflexion multi-échelle.

Une réalisation qui mêle EDD et démocratie scolaire : le parlement des éco-délégués. Ce dernier veut être une assemblée force de propositions, une assemblée de **140 élèves** issus des 14 bassins de l'académie, une assemblée pour enrichir la réflexion de territoires, une assemblée qui se réunira en octobre 2020. Ce parlement nourrit le Forum académique qui réunit chaque année l'ensemble des acteurs de l'EDD (EN et partenaires).

Dans le cadre de la Région académique et en lien avec les services de la Région Hauts-de-France, l'académie de Lille s'est engagée auprès de l'association Art & Jardins I Hauts-de-France pour sensibiliser les jeunes aux enjeux d'une alimentation saine et des circuits courts. Encadrés par leurs enseignants et des professionnels du paysage, les lycéens des établissements Louis Pasteur à Lille et Léonard de Vinci à Calais participeront à un projet de création de jardins potagers et pédagogiques conçus sur le modèle de la permaculture. La transformation des récoltes donnera lieu à des ateliers de cuisine et à des rencontres avec des nutritionnistes, des diététiciens ou des professionnels des filières alimentaires locales.

Le SNU

Le SNU comporte trois étapes :

- un séjour de cohésion de douze jours, effectué dans un autre département ;
- une mission d'intérêt général de 84 heures, en perlé ou en continu, réalisée hors temps scolaire dans l'année qui suit le séjour de cohésion
- un engagement volontaire de trois mois minimum entre 18 et 25 ans, dans des missions liées à la défense et à la sécurité.

Le département du Nord a été expérimentateur en juin 2019, comme douze autres départements, de la première mise en place du dispositif. Deux sites, le lycée professionnel le Corbusier à Tourcoing et les Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF) - Base de Morbecque, ont ainsi accueilli la première génération de jeunes volontaires. En 2020, la phase de déploiement concerne l'ensemble du territoire national.

Pour la session 2020, la campagne de recrutement des volontaires s'est déroulée, nationalement, du lundi 03 février 2020 au vendredi 05 juin 2020 à 17h00, sur un site dédié snu.gouv.fr, campagne qui a été prolongée en raison de l'épidémie de Covid-19.

A la clôture des inscriptions, au 5 juin 2020, 429 candidatures ont été reçues. Au 10 juillet 2020, **187 dossiers** d'inscription sont parvenus dans les services (86 garçons et 101 filles).

2



AU PLUS
PRÈS DES
PERSONNELS

RENFORCER LA GRH DE PROXIMITÉ

L'ESSENTIEL

La GRH de proximité a été expérimentée dans 8 bassins d'éducation à la rentrée 2019, elle sera généralisée à l'ensemble des 14 bassins à cette rentrée.

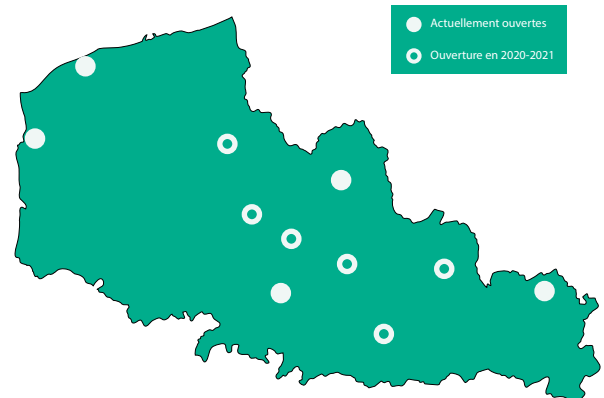
La RH de proximité a pour objectif de mieux répondre aux attentes et besoins des personnels et d'offrir un conseil personnalisé, neutre, confidentiel et objectif sur leur parcours de carrière et au plus près de leur lieu de vie.

Son fonctionnement

Le pôle académique de ressources humaines de proximité propose accompagnement, conseil et information en termes d'évolution professionnelle à tous les personnels titulaires ou non titulaires qui le souhaitent, quels que soient leurs corps et leurs fonctions. Il vise également à apporter aux personnels d'encadrement locaux un appui RH de premier niveau dans la gestion de leur structure ou territoire.

Un accueil personnalisé et confidentiel est assuré au sein de permanences locales situées à Calais, Lille, Maubeuge, Boulogne et Arras. De nouvelles antennes en territoire devraient être ouvertes au cours de l'année scolaire 2020/2021 à Valenciennes, Lens, Hazebrouck, Cambrai, Béthune et Douai.

Le pôle RH de proximité s'appuie sur **5 conseillers** en ressources humaines de proximité (CRHP) ainsi que sur un agent en charge du secrétariat. Les CRHP sont formées à l'écoute et au conseil en carrière professionnelle ; elles placent leur expertise au service de la valorisation des compétences mais aussi de la construction et de la diversification des parcours professionnels de tous les agents.



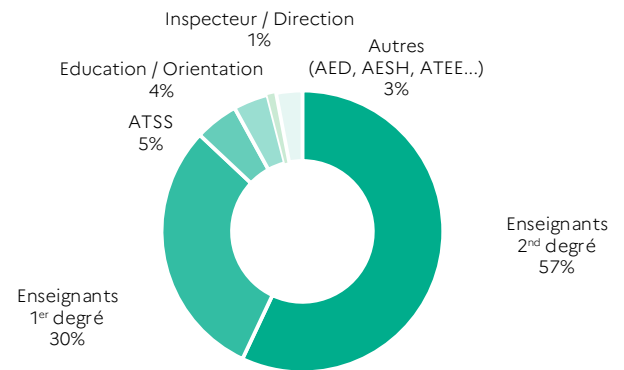
Permanences locales

Les personnels bénéficient ainsi de conseils sur des thèmes variés qui touchent principalement aux domaines de la mobilité professionnelle, de l'identification des compétences et de la valorisation de l'expérience, des besoins en termes de formation ainsi que d'appui à la constitution de dossiers permettant la mobilisation d'un dispositif spécifique (congé de formation professionnelle - CFP, compte personnel de formation - CPF, poste adapté de courte durée - PACD, poste adapté de longue durée - PALD, activité thérapeutique bénévole - ATB, stage d'observation professionnelle - SOP...).

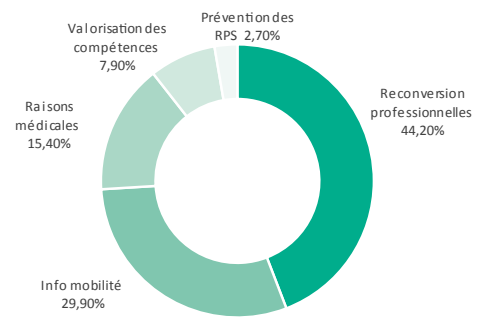
En chiffres

Le nombre d'entretiens menés au cours de l'année scolaire 2019/2020 est de 1 456 (données au 30 juin 2020) répartis en territoire de la manière suivante :

- Lille 1041 (Lille centre / Lille est / Lille ouest / Roubaix / Tourcoing)
- Boulogne 129
- Arras 122
- Maubeuge 91
- Calais 73



Les catégories de personnels



Problématiques soulevées lors de ces entretiens

AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

L'ESSENTIEL

Lors d'une absence 15 jours ou moins, l'établissement scolaire utilise son contingent d'heures supplémentaires pour assurer la suppléance. Si l'absence dépasse les 15 jours, l'établissement peut solliciter les services rectoraux.

Prioritairement, sont contactés les personnels du vivier. Si celui-ci est épuisé, une annonce est déposée sur le site de Pôle emploi, relayée sur le site académique. La durée moyenne de recherche d'un nouveau contractuel se situe entre 2 et 15 jours.

L'académie dispose d'un vivier potentiel de 1865 enseignants.

Les principes

Lorsqu'une absence d'enseignant est inférieure ou égale à 15 jours, l'établissement a la possibilité d'utiliser un contingent d'heures supplémentaires de courte durée pour assurer la suppléance. Elle est distribuée en fonction des heures consommées sur l'année antérieure et de l'importance de l'établissement. Les chefs d'établissement font appel aux ressources internes et parfois même, travaillent en réseau en sollicitant des enseignants volontaires dans des établissements d'un secteur avoisinant (pratique en développement). Ils mobilisent également leur bonne connaissance des partenaires terrain et leurs liens étroits avec les services (notamment sur le recrutement, en lien avec les inspecteurs, les universités, pôle emploi).

Au-delà de 15 jours, l'établissement peut poursuivre le remplacement en utilisant un contingent d'heures de longue durée ou saisir une demande de suppléance prise en charge dans ce cas par le DPE qui utilise les ressources humaines de type vivier mais également les ressources mentionnées supra.

Les remplacements sont effectués en priorité par le potentiel de titulaires sur zone, de maîtres auxiliaires, de contrats à durée indéterminée et de contrats à durée déterminée déjà présents dans le vivier.

Lorsque le vivier disciplinaire est épuisé, des annonces sont publiées par le DPE sur le site de pôle emploi et le traitement des candidatures déposées sur ACLOE se fait en lien avec les corps d'inspection avant l'affectation du remplaçant recruté. La durée moyenne de recherche d'un nouveau contractuel se situe entre 2 et 15 jours.

Le site de l'académie de Lille est en effet doté d'une rubrique « L'académie recrute »,

Les ressources au 1er septembre 2020

Le potentiel fixe de remplacement est de 1865 enseignants répartis comme suit :

- 1358 TZR
- 109 maîtres auxiliaires
- 398 contractuels en CDI

Les enseignants en CDD déjà présents dans le vivier sont sollicités lorsqu'il n'y a plus de potentiel fixe de remplacement dans la zone concernée.

Les recrutements de nouveaux contractuels se limitent dans la mesure du possible aux disciplines pour lesquelles il existe peu ou pas de potentiel fixe de remplacement (sections professionnelles et des métiers en LP notamment).

Les équipes réfléchissent à dynamiser le recrutement de professeurs contractuels en interrogeant les nouveaux modes de communication liés aux offres d'emploi ou en intensifiant les constitutions de vivier, la mise en commun des ressources, les informations issues des entretiens conduits par le pôle académique ressources humaines de proximité etc. Le travail conduit en étroite collaboration avec les corps d'inspection permet d'identifier et de valoriser les personnels issus d'autres métiers (hors EN) et de les accompagner dans leur entrée dans le métier d'enseignant.

Sur l'année 2019/2020, les chiffres témoignant des remplacements ne sont pas parlants : en effet, il a été décidé – en situation de crise sanitaire – de reconduire les suppléances existantes et de ne pas pourvoir les nouvelles et ce, à compter de mars.

L'efficacité et le rendement du remplacement

Au 7 février 2020, le taux d'efficacité du remplacement et de la suppléance est de 95.85 % et le rendement net du remplacement et de la suppléance est de 85.64%, ce qui place l'académie de Lille parmi les meilleures.

Le taux d'efficacité du remplacement et de la suppléance est obtenu en comparant le nombre de journées de remplacements et de suppléances de plus de 15 jours assurés à la date d'observation en regard du nombre de journées demandées (besoins).

Le taux de rendement du remplacement et de la suppléance s'observe en comparant le nombre de jours ETP consacrés à la suppléance en regard du nombre de jours ETP disponibles.

MIEUX FORMER LES PROFESSEURS AU SEIN DE L'INSPE

L'ESSENTIEL

A la rentrée, les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) accueilleront la première cohorte d'étudiants engagés dans les masters rénovés les conduisant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation (Meef).

INSPE

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) Lille Hauts de France, dans le cadre de la réforme des concours de recrutement des enseignants, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, redéfinit les maquettes de formation des masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), afin de mieux former les futurs enseignants. Pour la rentrée scolaire 2020, l'évolution de la formation se concrétise par :

- une proportion des enseignements assurée par des professionnels de terrain à hauteur de 30 %, dans les quatre mentions de ce master ;
- la mise en œuvre d'une démarche et d'un outil e-portfolio au service de la construction des compétences des étudiants et des fonctionnaires stagiaires ;
- l'intégration dans la formation de la problématique de l'école inclusive, dans le cadre des 10 % des heures liées au contexte propre du territoire de l'institut ;
- la création d'une commission de vie étudiante.

L'INSPE Lille Hauts-de-France forme plus de **5 000 étudiants** dont **1 700 fonctionnaires stagiaires**.

L'Institut est aussi un acteur important de la formation continue des enseignants de l'académie de Lille.

DÉVELOPPER LA FORMATION DES PERSONNELS

L'ESSENTIEL

Dans la continuité du travail mené depuis deux ans par la mission Villani-Tirossian, le plan mathématiques poursuit son déploiement. Pour accompagner leur développement professionnel et améliorer les apprentissages de leurs élèves dans tous les domaines du français, les professeurs des écoles bénéficieront de nouvelles formations grâce au Plan français.

Les plans français et mathématiques

L'objectif des plans français et mathématiques est de former l'ensemble des professeurs des écoles selon un plan de formation de proximité de 6 années en mathématiques et en français.

Un sixième des enseignants d'une circonscription bénéficie ainsi du dispositif chaque année, soit en mathématiques, soit en français. Tous les 6 ans, 100% des professeurs auront bénéficié d'une formation intensive en français et en mathématiques.

Les circonscriptions, les écoles et les classes deviennent les lieux de formation. Pour chaque constellation de 7/8 enseignantes/enseignants en français ou en mathématiques est prévu 5 jours de formation :

- 3 journées pour se former, réfléchir entre pairs et/ou avec un accompagnateur (CPC) ;
- 4 demi-journées avec remplaçant pour pratiquer des observations croisées et des échanges de pratiques.

La formation pour être efficace doit être concentrée et fondée sur les besoins des professeurs, repérés par les évaluations nationales mais aussi par les professeurs eux-mêmes et d'y répondre en croisant les expériences professionnelles
Il s'agit de :

- mettre en place des formations par groupes de 6 à 8 professeurs appelés constellations autour d'enjeux qui leurs sont communs ;
- confier l'accompagnement des constellations aux conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) (en en dédiant un aux mathématiques, un autre au français), sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale de chaque circonscription.

Durant les quatre années sur les six pendant lesquelles ils ne bénéficient pas des modules spécifiques mathématiques ou français, les professeurs des écoles bénéficient de 18h de formation et de développement professionnel continu.

La formation au numérique

Les formations liées au numérique se décomposent en plusieurs volets permettant d'apporter à la fois une réponse immédiate puis plus ciblée aux besoins des personnels.

Volet 1 : il concerne la formation des administrateurs ENT. Cette formation est proposée à tous les établissements qui le souhaitent, à destination de leur référent ENT. Elle est mise en œuvre dès la rentrée scolaire.

Volet 2 : ce volet a pour objet la formation aux outils numériques, que ce soit les matériels nomades, les outils de visio-conférence, les classes virtuelles... Ces formations sont proposées sous forme de webinaires ou de parcours magistère, éventuellement de classes VIA enregistrées. Il s'agit de formations à distance et en libre accès, qui seront mises à disposition des personnels à partir de mi-septembre.

Dans le cadre des formations de proximité, chaque chef d'établissement pourra dès mi-septembre demander une formation pour son équipe ou une partie d'entre elle en lien avec le numérique, qu'elle porte sur l'usage pédagogique de l'ENT, sur l'utilisation des outils numériques, ou bien sur l'enseignement en mode distanciel ou hybridé.

Enfin, seront renforcées au PAF académique les formations portant sur les aspects juridiques des réseaux, le RGPD, où les actions prévues en intercatégoriel seront dédoublées en tant que de besoin.

La formation gestion de crise

Un webinaire portant sur la gestion de crise dans le cadre de la situation sanitaire, à destination des chefs d'établissements et des inspecteurs, notamment ceux du premier degré, est actuellement en cours de construction par un groupe de formateurs de l'encadrement. Ce webinaire sera proposé à tous les cadres de l'académie dès la fin du mois de septembre. Il sera basé sur les retours d'expériences de la période de confinement et les mutualisations des pratiques. Cette formation sera complétée fin novembre par un parcours national qui approfondira les thématiques abordées lors de ce webinaire académique. Enfin, les formations gestion de crise actuellement incluses dans le PAF académique seront complétées par un volet lié à la crise sanitaire.

FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES PROFESSEURS

L'ESSENTIEL

La mobilité internationale des personnels est au cœur des pratiques académiques en terme de formation.

De nombreux dispositifs ou fonds permettent aux personnels de bénéficier de la mobilité internationale, pouvant aller d'un stage jusqu'à plusieurs années scolaires.

L'académie développe son engagement Erasmus +, mais travaille également à de nouveaux partenariats académiques.

La mobilité formative au cœur des pratiques académiques

Avec plus de 350 mobilités formatives de personnels en 2018-2019, l'académie de Lille développe notamment ces mobilités de formation continue, pour toutes catégories de personnels, de l'école aux sections de techniciens supérieurs.

Dans le cadre des programmes courts de France Éducation International (Centre international d'études pédagogiques (CIEP)), 3 professeurs ont participé à un séjour professionnel en Europe et 15 professeurs ont participé à un stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel.

Le développement d'ERASMUS+

La très grande part des mobilités transnationales formatrices de personnels à l'étranger s'inscrit dans le **plan de développement européen d'une école ou d'un établissement scolaire**, comme le demande la programmation ERASMUS+ 2014-2020.

Il s'agit soit de mobilités de personnels éducatifs dans le cadre de :

- de l'enseignement ;
- d'un partenariat ou d'un échange scolaire ;
- d'une participation à une formation conjointe ou à une réunion transnationale.

Plus de cent mobilités de ce type ont été opérées en 2018-2019 dans l'académie de Lille. A titre d'exemples, l'école maternelle du Centre à Aire sur la Lys compte 21 mobilités, le collège Jean Zay de Dunkerque 7, le collège Lazaro de Marcq en Baroeul 20, le lycée des métiers Henri Senez d'Hénin-Beaumont 10 et le lycée hôtelier international de Lille 13.

Les personnels peuvent également bénéficier des consortiums académiques de mobilité ERASMUS+ . A ce titre, ce sont plus de 150 mobilités réalisées en 2018-2019.

Le programme académique OSONS (Ontario du Sud-Ouest pour Néo-cadres Stagiaires)

Le programme académique OSONS de mobilité formatrice pour personnels stagiaires de direction et vers le Canada demande lui aussi une inscription de la mobilité dans le plan de développement international de l'établissement. Co-financé par le fonds franco-canadien, et bénéficiant du nouveau partenariat de l'académie de Lille avec la Commission scolaire Pearson de Montréal, ce programme a permis la mobilité de 14 personnels d'encadrement, 7 en Ontario et 7 au Québec.

Des mobilités sur une ou plusieurs années scolaires

Enfin la mobilité internationale d'enseignement peut s'inscrire dans la durée d'une ou de plusieurs années scolaires :

- échange franco-allemand de professeurs des écoles : 1 mobilité entrante en école située en éducation prioritaire;
- mobilité en école francophone de Louisiane (États-Unis) : 3 mobilités sortantes ;
- mobilité Jules Verne en Ontario au Canada : 1 entrante et 1 sortante.

3



**AU PLUS
PRÈS DES
TERRITOIRES
ET DES
FAMILLES**

DESSINER UNE ÉCOLE POUR CHAQUE TERRITOIRE

L'ESSENTIEL

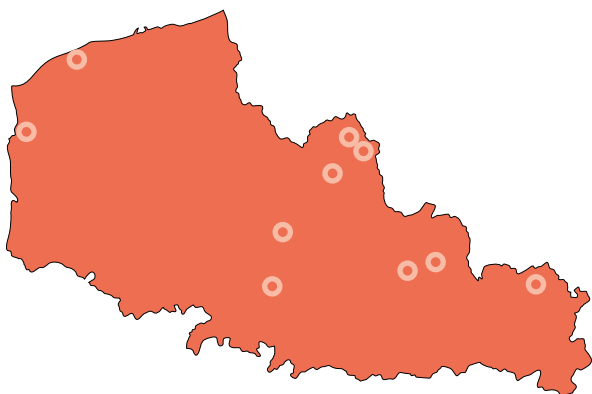
L'académie développe le projet "Calais, territoire bilingue", qui répond à une volonté forte d'adapter l'offre de formation à chaque spécificité territoriale.

L'académie dispose de 10 "cités éducatives" permettant d'intensifier sur ces territoires la prise en charge éducative des enfants de trois ans jusqu'aux jeunes de 25 ans, avant, pendant et après le temps scolaire.

La préparation de la rentrée 2020 a marqué une nouvelle étape dans le soutien aux territoires ruraux où aucune école ni classe n'a été fermée sans l'accord préalable du maire de la commune.

Cités éducatives

Les cités éducatives sont un dispositif élaboré à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Les territoires labellisés « Cités éducatives » bénéficient de moyens supplémentaires, pour mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants grâce à une stratégie ambitieuse partagée. La dimension citoyenne de chaque cité éducative est un enjeu démocratique collectif.



Dans l'académie, ce sont 10 territoires retenus :

- dans le Nord : Denain, Lille Sud, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes-Anzin ;
- dans le Pas-de-Calais : Lens, Arras, Calais et Boulogne.

Les responsables concernés de chacun de ces territoires se sont mobilisés pour se doter d'une feuille de route permettant de réaliser, en tenant compte des acteurs locaux et des réalités de terrain, les trois grands objectifs suivants : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Chacune des cités éducatives dispose à présent d'une convention, d'ores et déjà signée ou en passe de l'être, qui lui est propre et servira de boussole commune aux acteurs locaux, et d'un budget pluriannuel, conséquent, qui leur permet de déployer un programme pluriannuel d'actions.

Un engagement fort pour la ruralité : aucune fermeture de classes ou d'écoles en zone rurale sans accord du maire

Afin d'exprimer encore plus fortement l'effort de la nation pour son école et la nécessité de poursuivre le travail mené avec les collectivités, selon l'esprit de consensus qui doit prévaloir en ces circonstances exceptionnelles, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a décidé qu'aucune classe ne pourrait fermer dans les communes de zones rurales (communes de moins de 5 000 habitants), sans l'accord du maire.

Ce qui se traduit dans l'académie par des créations de postes, malgré la baisse démographique.

Développer l'offre linguistique sur les territoires

Développer un territoire bilingue : Calais

A la rentrée 2019, a été mis en œuvre, sur l'ensemble des écoles de la ville de Calais, un projet ambitieux qui vise à proposer un enseignement bilingue anglais dès la petite section de maternelle, soit 50% de l'enseignement en AICL (Apprentissage Intégré d'un Contenu et d'une Langue) en petite section et 30% en moyenne et grande sections.

Expérimenté d'abord avec une centaine d'enseignants volontaires, ce projet est appelé à se développer en 2020-2021 et à couvrir peu à peu toutes les classes de maternelle, tous les CP (30% des apprentissages), la classe de 6^e (développement de DNL et de projets interdisciplinaires partout où existe la ressource humaine), dans les lycées, tout particulièrement les LP, avec le développement de DNL hors sections européennes.

Un grand plan de formation amorcé en 2019 est appelé à se poursuivre afin d'accompagner de nouveaux professeurs vers l'habilitation à enseigner une discipline en anglais.

Développement de l'offre néerlandophone

Depuis plusieurs années, l'académie de Lille a engagé une dynamique forte de développement de l'enseignement du néerlandais afin de permettre aux élèves de découvrir la culture et la langue du pays voisin, de favoriser l'employabilité des jeunes et de répondre aux besoins des entreprises de chaque côté de la frontière. Une section internationale a ainsi été implantée à Halluin et Tourcoing, des sections bilangues existent dans 15 collèges, la langue est proposée en LVB ou LVC dans plusieurs lycées et BTS.

L'ambition est aujourd'hui de consolider l'offre existante en développant progressivement, dans le département du Nord à proximité de la frontière, un territoire sur lequel l'enseignement du néerlandais sera renforcé et fortement soutenu, à l'image de ce qui a été mis en place pour l'anglais à Calais.

Outre l'initiation à la culture et la langue dès l'école, l'objectif est de garantir un parcours continué qui proposera un enseignement renforcé de la langue au collège (notamment au travers l'enseignement de DNL) et une poursuite vers le lycée. Une attention sera portée aux lycéens professionnels pour lesquels des projets articulant langue et culture de l'entreprise seront progressivement élaborés.

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

L'ESSENTIEL

L'académie dispose d'un ENT régional, dont le déploiement a débuté dès 2017 et se poursuit cette année afin que 100% des écoles et établissements scolaires, de la maternelle au lycée, bénéficient de cette solution d'ici la fin de l'année scolaire.

Le déploiement de l'ENT Hauts-de-France

L'ENT « GisemENT de savoirs » est déployé depuis novembre 2017 dans les 890 écoles maternelles et élémentaires du bassin minier.

Pour le Pas-de-Calais, il concerne les 470 écoles réparties dans 138 communes des bassins de Lens/Hénin/Liévin et de Béthune/Bruay. Ces écoles ont basculé à la rentrée 2019 sur l'ENT de région académique dans le cadre du nouveau marché porté par les différentes collectivités et l'académie.

Ce sont désormais, outre les écoles du bassin Minier, toutes les écoles du Nord et du Pas-de-Calais, les collèges du Nord et l'ensemble des lycées qui disposent, de la maternelle à la terminale, de l'ENT Hauts de France, qui représente le plus grand projet ENT d'Europe.

Les collèges du Pas de Calais continueront d'utiliser, pour une année scolaire encore, l'ENT Savoirs Numériques 62.

Dans le Pas-de-Calais, à compter de la rentrée 2020, les 790 écoles hors bassin minier auront la possibilité d'être dotées de cet ENT. Le conseil départemental qui assure le financement propose une entrée progressive en trois vagues : en septembre 2020, en janvier 2021 ou en septembre 2021. Le sondage réalisé récemment a révélé une forte volonté des écoles : 700 écoles volontaires dès septembre, soit 92%.

Le Numérique

Le contexte exceptionnel de l'année scolaire 2019-2020 a eu d'importantes conséquences sur les actions en faveur du numérique éducatif.

Des ressources nationales

Le renforcement de ressources numériques nationales telles que les Eduthèques ou la BRNE.

Le projet Apps Education (applications-outils au service des Personnels de l'Education nationale) a vu le jour, et devrait être généralisé pour la prochaine année scolaire. La certification PIX a également représenté un sujet phare, tandis que le numérique est devenu incontournable dans les pratiques.

La DANE a poursuivi son accompagnement des démarches innovantes en prêtant aux écoles et aux établissements des matériels (robotique, Web TV et Web Radio, casques de réalité virtuelle...), et par la formation des équipes en présentiel jusqu'au confinement puis à distance.

La recherche au service du Numérique

Dans le même temps des expérimentations sont toujours en cours : la recherche "ie-CARE" en lien avec le laboratoire CIRIEL (Université de Lille), une recherche autour de la ludopédagogie en lien avec l'INSPE et la commune de Grenay, ou une expérimentation de solutions d'intelligence artificielle au service des apprentissages fondamentaux en cycle 2 ("P2IA"). Évoquons également l'expérimentation du BYOD dans deux collèges en réponse à l'AAP du Ministère, celle des manuels numériques dans deux lycées dans le cadre du dossier "Lycée Numérique" de la Région, ou encore les préfigureurs de nouveaux outils de l'ENT Hdf.

Le numérique au service de la continuité pédagogique

L'outil de classe virtuelle du CNED a rencontré un franc succès dans l'académie : environ **420 000 classes virtuelles** se sont tenues sur la plateforme mise à disposition par le CNED entre le début du confinement et la fin d'année scolaire :

- 197 000 dans le premier degré
- 92 000 en collège
- 131 000 en lycée

Des initiatives d'accompagnement des pratiques ont été mises en place, comme la Banque académique de ressources (BAR) ouverte sur les ENT par les Inspecteurs du second degré, ou la création de sites de ressources à destination du premier degré.

Le confinement a conduit la DANE à proposer une importante offre d'accompagnement dans le cadre de la continuité pédagogique. Entre le 16 mars et le 9 juin, près de **20 formations à distance** ont été proposées aux enseignants et personnels d'encadrement. Ces séances ont rassemblé **100 à 250 personnes par session** et ont été captées pour une mise à disposition en "replay" sur le site de la DANE.

L'Environnement numérique de travail (ENT) a évidemment été fortement utilisé dans ce contexte. On compte pour le second degré, entre le 17 mars et le 12 juin, **23 millions de visites** (collèges de l'académie, lycées de la Région académique).

Pour le premier degré, sur la période de 1^{er} mars au 31 juin, il y a eu près de 7 millions de visites.

DÉVELOPPER LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

L'ESSENTIEL

Obtention du label Campus d'Excellence :

- Campus « Tourisme et Innovation »
- Campus « Travaux Publics »

Labellisation PIA :

- Campus « Tourisme et innovation »

Nouveau Campus des Métiers et des Qualifications (en attente publication du décret) :

- Campus « Approvisionnement, valorisation, commercialisation des produits aquatiques »

Les CMQ dans la région académique Hauts de France

La dynamique engagée en région académique Hauts-de-France doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi et s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux. Les Campus des métiers et des qualifications permettent une structuration des filières de formation en lien avec la politique de redressement productif en privilégiant :

- Les filières créatrices d'emploi, telles que celles de l'industrie automobile et ferroviaire, du bâtiment et des travaux publics, des industries graphiques, de l'énergie, de l'hôtellerie-restauration ;
- Les filières d'avenir, en lien notamment avec la transition écologique, le développement du numérique et l'aide à la personne. Cela concerne à la fois les filières industrielles mais aussi le secteur tertiaire.

Le Comité Stratégique régional copiloté par la Région et la Région académique Hauts-de-France soutien cette dynamique et a fixé aux Campus des axes stratégiques de développement concernant à la fois le renforcement des liens avec l'enseignement supérieur (pour favoriser la montée en compétence des jeunes du territoire), et le développement des relations internationales (pour favoriser la mobilité des apprenants et futurs salariés).

Le CMQ d'excellence « Tourisme et innovation » obtient le financement PIA

Ce financement permettra :

- Rénovation en espace d'innovation partagée et hébergement de 3000 m² de l'ancien collège du lycée hôtelier du Touquet, établissement support et siège du Campus ;
- Création d'un foodlab sur le site du 11/19 classé Patrimoine Mondial de l'UNESCO à Loos-en-Gohelle permettant la mise en oeuvre de nombreuses actions d'orientation, d'insertion, de formations innovantes à destination des élèves de la voie professionnelle ;
- Développement de projets d'innovation autour du développement durable, de l'inclusion numérique et de l'entrepreneuriat § la création d'une plateforme de livraison régionale pour accompagner l'évolution des compétences dans les métiers du service et de la restauration.

La recherche et les relations internationales seront également au cœur du projet dans le cadre de la labellisation "Hauts-de-France, Région Européenne de la Gastronomie" dont le Campus porte la candidature avec un consortium d'acteurs régionaux.

CONSTRUIRE L'ÉCOLE ET L'ÉTABLISSEMENT DURABLE

L'ESSENTIEL

L'académie de Lille est particulièrement mobilisée et propose de nombreux projets d'éducation au développement durable, sur l'ensemble de son territoire. Elle fait partie des académies possédant le plus grand nombre d'écoles et établissements labellisés.

Le label E3D, un levier pour mener des actions et projets...

Un nombre croissant d'actions et de projets liés à l'environnement et à la biodiversité sont mis en place en école et établissement : tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, protection de la biodiversité (nichoirs à oiseaux, « hôtels à insectes », potagers bio...). Ces actions et projets s'intègrent parfaitement dans la démarche E3D : établissement en démarche de développement durable.

L'académie de Lille fait partie des académies possédant le plus grand nombre d'écoles et établissements labellisés, ce qui atteste de son engagement. Outre les trois niveaux de labellisation nationaux, un quatrième niveau a été créé dans notre académie pour favoriser une réflexion globale : la labellisation de réseau (inter-établissements à l'échelle des territoires : circonscription, district, voire bassin).

Pour l'année 2019 – 2020, l'académie compte au total 494 écoles et établissements scolaires labellisés E3D dont :

- 380 écoles (290 dans le Nord et 90 dans le Pas - de - Calais)
- 114 établissements scolaires (collège – LGT – LPO - LP) dont 52 dans le Nord et 62 dans le Pas - de - Calais

Les écoles et établissements au cœur des enjeux de territoire

Les projets territoriaux constituent un levier afin que les élèves s'emparent des enjeux auxquels ils sont confrontés au quotidien.

Ainsi depuis 2016, le dispositif des aires marines et terrestres éducatives permet à des élèves de cycle 3 de s'approprier et de gérer de manière participative une portion de littoral, de zone humide, de forêt, de rivière... avec leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement.

C'est le cas du collège Louis Blériot de Sangatte, déjà labellisé E3D niveau 3, qui s'est emparé de ce dispositif AME en lien avec des écoles primaires du secteur. Ce projet a été primé au niveau national. En fin d'année, les élèves de 6ème remettront les «clés» de leur Aire Marine aux élèves de CM2 assurant ainsi le transfert d'éco-responsabilités».

Actuellement, 7 collèges, un EREA et 9 écoles sont impliquées dans la gestion d'AME. Ce dispositif vient en complémentarité de nombreux autres dispositifs tels que : Graines de Reporters Scientifiques, Plastique à la Loupe ou encore M3T – Mobilise Toi pour Ton Territoire.

4



LA RÉFORME TERRITORIALE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

L'ESSENTIEL

La région académique Hauts-de-France est constituée des académies d'Amiens (départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme) et de Lille (départements du Nord et du Pas-de-Calais).

À compter du 1er janvier 2020, 18 régions académiques ont été mises en place pour répondre au nouveau cadre de l'organisation territoriale de l'État et des régions. Cette réforme de l'organisation de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, vise à renforcer l'administration régionale des ministères chargés de l'éducation, de la jeunesse et de sports, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au service des politiques publiques, et améliorer la coordination avec les autres services régionaux de l'État et la collectivité régionale. Le recteur de région académique est ainsi l'interlocuteur du conseil régional et du préfet de région.

Les principes de la réforme

Le maintien des académies avec à leur tête des recteurs en charge de l'enseignement scolaire, s'inscrit dans une logique de proximité de l'action publique. L'émergence d'un échelon régional, tout en garantissant l'incarnation de l'État sur les territoires, a pour objectif de donner de la cohérence dans l'action de l'État sur des axes stratégiques. Ainsi, le recteur de région académique, chancelier des universités fixe les orientations stratégiques dans lesquelles s'inscrivent les décisions des recteurs d'académie.

Il arrête l'organisation fonctionnelle et territoriale de la région académique et détermine les attributions des services régionaux et inter-académiques.

La gouvernance de la région académique Hauts-de-France

La rectrice de région académique

La rectrice de l'académie de Lille est la rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle est assistée d'une rectrice déléguée en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et d'un secrétaire général de région académique. Elle est le garant de la cohérence des politiques éducatives

régionales en particulier pour les questions requérant une coordination avec la Région ou le préfet de région dans les domaines suivants :

- formation professionnelle, apprentissage et orientation tout au long de la vie professionnelle ;
- définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;
- enseignement supérieur et recherche ;
- lutte contre le décrochage scolaire ;
- service public numérique éducatif ;
- utilisation des fonds européens ;
- contribution aux contrats de plan État-Région.

Afin de mettre en œuvre ces politiques et renforcer les expertises et l'efficacité collective, des services régionaux et inter-académiques sont créés. Les services régionaux sont placés sous la responsabilité du secrétaire général de région académique assisté d'un secrétaire général adjoint.

La rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation

La rectrice déléguée assiste la rectrice de région académique, chancelière des universités, dans ses compétences de droit commun en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de l'innovation (ESRI) sur l'ensemble du territoire régional. La rectrice déléguée est ainsi chargée de piloter les domaines stratégiques suivants, à l'échelle de la région académique :

- aménagement des territoires en termes d'enseignement supérieur : cartographie des implantations universitaires et des dispositifs d'accès aux études supérieures
- accompagnement de la politique de sites et de la vie étudiante
- dialogue de gestion et dialogue contractuel avec les établissements de l'enseignement supérieur
- suivi des grands projets et de leurs programmations

Le secrétaire général de région académique

Le secrétaire général de région académique, assisté d'un adjoint, est chargé, sous l'autorité du recteur de région académique, de l'administration de la région académique et participe à la mise en œuvre de la politique éducative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il pilote l'ensemble des services régionaux et dispose, en tant que de besoin, des services académiques et inter-académiques qui concourent à la mise en œuvre des politiques de la région académique.

Les services régionaux

Les services régionaux, pour la plupart implantés sur les deux sites d'Amiens et de Lille, ont été créés dans les domaines suivants dès le 1er janvier 2020, :

- enseignement supérieur, recherche et innovation, politique immobilière de l'État au sein d'un département ;
- information, orientation, lutte contre le décrochage scolaire, formation professionnelle initiale et continue, apprentissage regroupés au sein d'un autre département
- achats de l'État.

Perspectives de la Région académique

L'année 2020-2021 sera consacrée à la poursuite des opérations de construction de l'échelon régional.

Un service régional des statistiques rassemblant les deux services académiques actuels sera créé. Sa direction sera implantée à Amiens, il sera bi-site.

Au 1er janvier 2021, la région académique intégrera deux ensembles importants :

- la Délégation à la Recherche et à l'innovation ;
- la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

A l'issue de ces opérations, une autre étape consistera à mettre en place le 3e département prévu sur la feuille de route de la Région académique, celui des politiques éducatives et de l'évaluation.